



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION TECHNIQUE DE SUIVI

Date : Le 10 mars 2014

Lieu : Salle des réunions GOETZ du Secrétariat Technique ITIE-RDC

Présidence : Yvonne MBALA, Vice-présidente de la Commission

Présences :

- Bady BALDE, Secrétariat International
- Yvonne MBALA, Présidente
- KASSONGO Bin Nassor, TFM
- Jean Claude KATENDE, Société Civile
- Albert KABUYA, Société Civile
- Jacques BAKULU, Société Civile
- Jean Pierre OKENDA, Société Civile
- Baby MATABISHI, Société Civile
- Cyrille KOMANDA, Gécamines Sarl
- Jean Jacques KAYEMBE, Secrétariat Technique
- Franck NZIRA, Secrétariat Technique
- Liévin MUTOMBO, Secrétariat Technique
- Pierre MWAKU NZAZI, Ministère des Mines
- Patrick KIHANGA, Ministère du Plan

Ordre du jour :

Préparation de l'examen des mesures correctives pour la RDC par le Secrétariat International.

Dans le cadre de la mission en RDC de Monsieur Bady BALDE, Directeur Pays pour l'Afrique Centrale au Secrétariat International, la Commission Technique de Suivi s'est réunie pour une séance de travail avec lui conformément aux Termes de Référence de l'examen du Secrétariat International pour la RDC.

En sa qualité de Présidente de séance, Mme Yvonne MBALA a chaleureusement souhaité la bienvenue à Monsieur Bady qui, a-t-elle enchaîné, arrive au moment indiqué où les Congolais ont les yeux braqués sur la Conformité de la RDC et voudraient savoir comment va se passer le processus de validation.



Monsieur Bady, qui n'a pas caché ses sentiments de joie, a précisé qu'il est venu plus pour écouter et que le but de sa mission n'est pas de faire une revue du processus, mais plutôt de préparer l'examen du Secrétariat International. Ainsi, un travail d'échange entre lui et la CTS est nécessaire pour s'assurer de la disponibilité des documents et d'harmoniser le calendrier pour le démarrage de cet examen. Et dans ce cadre, il a entretenu la Commission sur un certain nombre de points, notamment :

- l'objectif de l'examen du Secrétariat ;
- le processus de l'examen du Secrétariat ;
- les exigences relatives aux mesures correctives ;
- Contenu du Rapport d'examen du Secrétariat, et
- le calendrier de l'examen.

1. De l'objectif de l'examen du Secrétariat

Cet examen vise à :

- évaluer la conformité de la RDC aux exigences 9, 11, 12, 13, 14 et 15 ;
- informer le C.A de tout élément probant indiquant que la conformité aux exigences de l'ITIE n'a pas été satisfaite. Dans ce cas, le C.A pourrait radier la RDC des pays mettant en œuvre l'ITIE.

2. Du processus de l'examen du Secrétariat

Ce processus se résume en quatre étapes, qui sont :

- l'évaluation des documents fournis par le GMP montrant que les mesures correctives et les six exigences sont respectées ;
- la demande éventuelle d'informations complémentaires et concertation avec les principales parties prenantes concernées ;
- la soumission des conclusions préliminaires de l'examen au GMP et au Comité de Validation, et
- l'approbation et la soumission des commentaires du GMP.



3. Des exigences relatives aux mesures correctives

Comme dit ci-haut, ces exigences sont :

- l'exigence 9 : Cadre du Rapport 2011 ;
- l'exigence 11 : Exhaustivité des déclarations
- les exigences 12 et 13 : Qualité ou fiabilité des données, et
- les exigences 14 et 15 : Exhaustivité des déclarations par flux et par partie déclarante.

4. Du contenu du Rapport d'examen du Secrétariat

- Introduction ;
- Bref énoncé de la réponse du GMP à la décision du C.A ;
- Aperçu des documents remis dans le cadre de l'examen ;
- Evaluation de chaque mesure corrective, et
- Conclusion fondée sur les résultats de l'examen.

5. Du Calendrier de l'examen

Le Calendrier proposé par le Secrétariat International se présente comme suit :

Date de commencement (jour J ou 17 avril 2014 au plus tard)	Démarrage de l'examen (soumission de la demande et des éléments de preuve de respect des mesures correctives)
Jour J + 3 semaines	Examen du dossier par le S.I et demande d'informations supplémentaires
Jour J + 6 semaines	Soumission des informations supplémentaires
Jour J + 9 semaines	Présentation des conclusions préliminaires au GMP
Jour J + 13 semaines	Soumission des commentaires du GMP sur les conclusions
Jour J + 15 semaines	Soumission du Rapport final du S.I au C.A

A l'issue de l'intervention de Monsieur Bady, Les participants ont fait un échange fructueux et dépassionné qui, en substance, a porté sur les points suivants :

- l'approche adoptée par le GMP pour la détermination du Seuil de matérialité et la description du processus de sélection des entreprises et des flux du périmètre



-Concernant le Projet de coopération SICOMINES la Note introductive devra préciser ces points :

- Le régime fiscal du Projet
- La compréhension de ce Projet par le GMP
- Le traitement de ce Projet par rapport aux autres
- Les changements clés intervenus entre 2010 et 2011

-le calendrier de l'examen du Secrétariat International

Monsieur Bady a fait remarquer que dans le Rapport publié, on voit bien le contenu et non le processus mené pour y arriver et que l'avantage du Seuil de matérialité de 500.000 USD est qu'il est décidé ainsi par le GMP et non imposé par un Administrateur Indépendant. Et pour éviter toute confusion et mettre toutes les parties d'accord, il a proposé l'idée d'un Rapport Consolidé (mines et hydrocarbures) dans lequel on va insérer un chapitre qui reprend tout ce qui a été fait après publication.

En vue de rendre plus compréhensible le Rapport 2011, ce document devra comprendre les options prises par le GMP sur les principales questions.

La commission a agréé l'idée d'apprêter les documents probants, ce qui permet à la RDC de préparer un dossier ficelé à présenter lors de l'examen. Quand bien même le SI a le loisir de consulter plusieurs sources, la Commission quant à elle a souhaité que l'examen du secrétariat porte davantage sur des arguments techniques avancés au regard de chaque mesure corrective.

La Commission a aussi convenu que tous ceux qui ont des commentaires sur une question donnée, enrichissent la Note introductive au Rapport consolidé dont la rédaction est confiée à MM. Jean Jacques KAYEMBE et Jean Pierre OKENDA ; Cette Note sera soumise à la signature du Président du Comité Exécutif. En ce qui concerne le calendrier, la Commission a retenu la date de 17avril 2014 pour le démarrage de l'examen du Secrétariat International.

Commencée à 9h00, la séance est levée à 10h30.

Fait à Kinshasa le 10 mars 2014

Liévin MUTOMBO

Rapporteur